

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 876

Artikel: La Neuchâteloise a voté : échos d'un scrutin de village

Autor: M.P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285028>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLE-GAILLARD, 6, ch. de Grange-Canal

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mlle Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel

des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 8.— (ab. min.)

abonnement à « Femmes Suisses » compris.

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Prix du numéro 35 centimes

Compte de chèques postaux 1. 943

Unir
par le travail...
persuader
par la raison

Devise du périodique féminin
« Espérance », en 1871.

Il y a quarante ans

Commentaires sur les quatre premiers
scrutins suffragistes

1921

14 169 contre 6634

Il nous faut amener le plus grand nombre possible d'hommes à cette hauteur morale, qui leur fait accepter tout naturellement de partager avec nous ce privilège, jusqu'alors uniquement masculin. Question d'éducation assurément, d'éducation morale comme de compréhension de la justice, dont une bonne part incombe à la femme dans la famille, c'est-à-dire à la mère. Et la tâche est vaste et variée dans ses lignes directrices comme dans ses petits détails quotidiens, quand il s'agit d'élever dans ce sentiment commun de l'égalité, dans le respect mutuel de la dignité de chacun, fils et filles, frères et sœurs. Que de responsabilités encombrent là par les femmes, qui n'ont pas toujours compris que c'était contre les intérêts de toutes les femmes qu'elles agissaient en donnant le pas au jeune garçon sur sa sœur, en créant ou en maintenant des différences morales, intellectuelles ou économiques entre eux, et en le confirmant de la sorte dans le préjugé toujours prompt à naître de l'infériorité féminine!

E. Gd.

Mouvement Féministe, 10 nov. 1921

1940

17 894 contre 8439

Veillée d'armes

...Quant paraîtront ces lignes, bien proche sera le moment où se mettront en branle, la seconde fois à Genève pour nous, les cloches de la cathédrale, et surtout le bourdon de la célèbre Clémence, qui, entre autres, manifestations d'ordre patriotique ou civique, appelle les électeurs au scrutin. Et bien proche d'être réglé sera le sort de notre initiative pour le vote des femmes.

Cette heure de si grande et émouvante importance pour nous, suffragistes de Genève, a été précédée par une quinzaine d'intense activité.

Un « Comité pour le suffrage masculin » a surgi en dernière heure, qui a manifesté son activité par la publication d'une affiche illustrée montrant une famille déchirée par le vote des femmes.

E. Gd.

Mouvement Féministe, 30 nov. 1940

Notre loi constitutionnelle sur le suffrage féminin a été écartée par 17 894 adversaires, tandis que 8439 partisans ont manifesté une opinion par leur vote.

Il n'en est aucune parmi nous, assurément, qui s'attendit au contraire. « J'espère que vous ne vous faites aucune illusion sur le résultat », nous avait dit, dès le début de la campagne pour la votation populaire, un homme politique de nos amis, ce à quoi l'une de nous avait crânement répondu : « Nous ne nous faisons aucune illusion, mais travaillons comme si tout devait réussir ». Et il aurait fallu être bien peu expérimentée pour se représenter que, ayant contre nous l'opposition officielle des trois partis dits nationaux, ajoutée à l'opposition personnelle de tous ceux qui ne prennent pas le mot d'ordre d'un parti, notre cause aurait pu triompher.

E. Gd.

Mouvement Féministe, 14 déc. 1940

(Suite en page 2)

5 et 6 mars 1960

Cinquième votation suffragiste à Genève

Pour la V^e fois, les suffragistes de Genève connaissent une « veillée d'armes ». Sera-ce la dernière ? On l'espère. Les adversaires, cependant, présidant la désunion de la famille et les pires calamités.

Depuis un an qu'il y a des électrices en Suisse, les calamités ne se sont pas produites. On trouvera ici des échos positifs de la première votation neuchâteloise.

(Suite en page 3)

Information des électrices dans le canton de Neuchâtel

Sitôt acquis l'heureux résultat de la votation cantonale neuchâteloise, les 26 et 27 septembre 1959, les suffragistes s'inquiétèrent de la préparation des électrices à leurs nouveaux devoirs.

La Chancellerie d'Etat s'adressa aux 62 communes du canton, leur suggérant d'organiser des séances d'information. Une circulaire de l'Association cantonale pour le suffrage féminin confirmait celle de la Chancellerie et offrait les services des suffragistes là où on pourrait en avoir besoin.

Dans les grandes localités, les sections suffragistes, le Centre de liaison des sociétés féminines, les Coopératrices de Neuchâtel mirent sur pied des cours, presque instantanément, en même temps qu'une demi-douzaine de communes éparses.

Le Comité cantonal du suffrage féminin se donna pour tâche de susciter une information générale et rapide qui atteindrait les femmes partout dans le canton, dans les fermes isolées aussi bien que dans les villages, autant que possible avant la votation des 13 et 14 février.

Certaines communes organisèrent des cours de plusieurs séances, faisant appel à des orateurs du dehors, hommes et femmes, professeurs, avocats, personnalités politiques. Mais en général, ce furent les instituteurs, les administrations communales et les autorités locales qui se chargèrent de cette mission nouvelle. Tous le firent bénévolement, avec zèle et beaucoup de savoir-faire.

Ces séances connurent un réel succès. Partout, le nombre des auditrices dépassa les prévisions. Dans plusieurs localités, on décida d'organiser une nouvelle série d'information neutre, à la veille de l'élection communales du printemps.

Cependant plusieurs localités refusèrent de patronner ces cours, laissant ce soin aux partis politiques. Nous avons constaté que les électrices non affiliées à ces partis, fréquenteront ces séances avec réticence ou les boudèrent.

Cette expérience neuchâteloise servira, nous l'espérons, aux autres cantons. La preuve est faite que les électrices désirent être informées ; que les communes et le corps enseignant primaire sont les mieux placés pour répandre l'information demandée, mais qu'il faut pour cela une décision officielle de l'autorité cantonale.

Après quoi la première votation au suffrage réellement universel, se déroula partout dans la même atmosphère de fête que nous avons connue les 13 et 14 février 1960, dans la plupart des communes neuchâteloises.

Anne-Marie Hauser
présidente cantonale

Le président de la Confédération suisse, M. Max Petitpierre, et son épouse, électrice pour la première fois, vont aux urnes à Neuchâtel.



Cliché aimablement prêt
par le journal « La Suisse »

La Neuchâteloise a voté

Echos d'un scrutin de village

Il est bientôt 5 h. du soir ; dans le local de vote tout est prêt pour le scrutin qui va commencer. Les membres du bureau électoral (2 dames et 3 messieurs) sont réunis derrière une longue table. Les dames un peu émus, fleurant bon la lavande, viennent d'être initiées au jeu du fichier ; le garde-policie tiré à quatre épingles dans son bel uniforme vérifie le fonctionnement des rideaux pour les isoloirs. Chacun a le sourire, prêt à recevoir les « clients », comme dans une vente de charité.

Au premier coup de 5 h., la porte s'ouvre et les nouvelles électrices font leur entrée ; elles ont un petit air dégaillé — il ne s'agirait pas de paraître timide ! — présentent leur carte civique aux scrutatrices et les unes et les autres font les gestes qu'il faut, comme si ce n'était pas la première fois de leur vie que cela leur arrive. Le garde-policie aimable a fort à faire à ouvrir et fermer les rideaux des isoloirs. Les dames vont et viennent avec entrain, leur bulletin de vote en main ; on se croirait dans un grand magasin lors des essayages de printemps.

Les messieurs sont venus bras dessus bras dessous avec leurs femmes ; ils ont l'air réjouis, comme si le suffrage féminin avait toujours été leur plus cher désir ! On n'avait jamais vu tant de couples dans le village ! Des tout jeunes, encore dans leur lune de miel,

d'autres à l'âge des noces d'argent et d'autres même ayant déjà fêté leurs noces d'or. Les plus vieux mariés de la commune font leur entrée remarquée dans la salle ; à eux deux ils comptent 188 printemps, le mari est tout fier de montrer à sa femme comment on vote. Un électeur regarde avec attendrissement sa femme déposant son bulletin dans l'urne et murmure avec extase : « C'est émouvant ! ».

Sur le chemin du retour, une employée d'usine me confie : « Avant, les hommes nous regardaient de haut ; au moment des votations ils se consultaient entre eux d'un air mystérieux, ils nous évitaient et prenaient des airs importants ! Maintenant nous échangeons nos idées sur toutes les questions et nous marchons la main dans la main à la recherche d'une vie toujours plus belle. »

En rentrant chez moi, je croise ma jeune voisine qui me dit : « Je désirais le droit de vote uniquement parce que je souffrais de cette inégalité vis-à-vis de mon sexe ; maintenant je vois que ce droit représente quelque chose de beaucoup plus grand ; il nous ouvre des horizons nouveaux et nous appelle à nous intéresser à toutes sortes de sujets sociaux, religieux ou politiques pour lesquels désormais notre avis comptera. »

M. P.

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE

Nouvelle direction : E. PIOTET Tél. 24 14 27

● Formation de gouvernantes
institutrices et étrangères
pour familles suisses

● Préparation d'assistantes

● pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

EXTRAIT VITAMINEUX

Bévita

Pour assaisonner et tartiner

LEVURE VITAMINEUSE

Bévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

BUFFET CORNAVIN

E. L. NIEDERHAUSER